

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2010
20 H 00**

Présents : Yves GAUME - Isabelle PETITLAURENT - Dominique JEANNIN - Monique ABRY - Marie-Thérèse BAUER - François BECKER - Véronique BERTIN - Christine BORSOTTI - Michel GARDES - Jean-Pierre HARZALLAH - Alain JACQUET - Delphine MACCHI - Danielle MARTIN- Corinne VINEY.

Absents représentés : Jean-Jacques LANG (a donné procuration à Alain JACQUET) - Chantal OTTMANN (a donné procuration à Yves GAUME) - Anne-Marie DEROUSSENT (a donné procuration à Corinne Viney) — Sophie LOBLEIN (a donné procuration à François BECKER) - Marie-Victoria FREY (a donné procuration à Danielle MARTIN).

Absent : Philippe REJONY.

Secrétaire : Véronique BERTIN

* * * *

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Véronique BERTIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 décembre 2009 est adopté.

- *_* -

Délibération n° 10.01

Objet : Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

- 3) décision n° 09.22 : Location d'un appartement F1, sis 26 rue de Lattre de Tassigny
sis Place de la Mairie
- 4) décision n° 10.01 : Investissement 2004 : Avenant au contrat de prêt n° 20040112
- 5) décision n° 10.02 : Convention de concession – Avenant n° 10

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions, **à l'unanimité,**

prend acte de ce rapport.

Délibération n° 10.02**Objet : DGE : Demande de subvention pour l'exercice 2010****Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

La commune entend effectuer, sur l'exercice 2010, des travaux susceptibles d'être financés au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E) :

- Renforcement et de reprofilage de la chaussée sur deux voies communales en mauvais état : la rue des Pins et la rue Vinez, pour un coût total 84 000 € HT
- Création d'un préau à l'école maternelle Cousteau, pour un coût total de 14 000 € HT

Dans la mesure où ces travaux relèvent de la catégorie « Voirie » et « Patrimoine » pouvant être subventionné au titre de la DGE, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de solliciter une aide financière, au titre de la DGE des communes, à hauteur de 16 800 € HT au taux de 20 % du HT pour la voirie et à hauteur de 3 500 € HT au taux de 25 % du HT pour le préau ;

adopte les opérations qui s'élèvent respectivement à 84 000 € HT et 14 000 € HT, suivant devis ;

approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses par postes	Recettes de financements correspondants
<u>Renforcement et reprofilage des voies (rue des Pins/rue André Vinez) :</u>	
Coût de l'opération HT : 84 000 € <i>Rue des Pins : 28 000 €</i> <i>Rue André Vinez : 56 000 €</i>	Aides publiques sollicitées : DGE 16 800 € <i>Autofinancement (exprimé en HT) 67 200 €</i>
<u>Création d'un préau à l'école maternelle Cousteau :</u>	
Coût de l'opération HT : 14 000 €	Aides publiques sollicitées : DGE 3 500 € <i>Autofinancement (exprimé en HT) 10 500 €</i>

donne un avis favorable à la réalisation des travaux pour le deuxième semestre 2010 ;
d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Délibération n° 10.03

Objet : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police – Aménagement des trottoirs RD 19

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Comme chaque année, certains travaux peuvent être subventionnés au titre des amendes de police. A ce titre, la commune envisage la création de trottoirs le long de la RD 19, rue du Général de Gaulle. Le défaut de trottoirs sur cet axe prioritaire générant un risque sécuritaire important pour les piétons.

Le coût global de ces travaux étant estimé à 46 000 €/HT, il convient de solliciter une subvention, au titre des amendes de police de 40 % sur les 15 000 premiers euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de solliciter une subvention à taux maximum dans le cadre des amendes de Police pour la création de trottoirs sur la RD 19, rue du Général de Gaulle.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 10.04

Objet : ZAC du Port – Bilan révisé au 31 décembre 2008

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Par convention de concession du 14 Décembre 1990, la Commune a confié à la SODEB la réalisation de la ZAC du Port. Le bilan révisé de l'opération au 31 Décembre 2008 fait état d'une participation de la Commune à hauteur de 20 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'approuver le bilan révisé de la ZAC au 31 décembre 2008 tel que présenté.

Délibération n° 10.05

Objet : Mobilisation d'un crédit relais – Aménagement cœur de village

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération n° 09.81 du 7 décembre 2009, la commune a pris la décision, dans le cadre du projet d'aménagement du cœur de village, de préempter sur la vente de la parcelle appartenant à M. Foin, sis 2 rue de Lattre de Tassigny, à hauteur de 132 000 €. Après négociation avec le propriétaire, la vente a été arrêtée à 140 000 €.

Dans l'attente de la revente de ces terrains par la commune à un promoteur privé, qui réalisera l'opération d'aménagement du secteur, il est proposé de réaliser un crédit relais auprès de la caisse d'épargne dans les conditions suivantes :

- Montant 140 000 €
- Durée : 2 ans
- Taux trimestriel : environ 1.96%
- Frais de dossier : 0.10 % déduit du premier déblocage des fonds
- Remboursement du capital : in fine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide d'autoriser** Monsieur le Maire

à souscrire un crédit relais à hauteur de 140 000 €

à signer tous les documents liés à la contractualisation de ce prêt relais.

Délibération n° 10.06

Objet : Transfert de garantie d'emprunts

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Le patrimoine de Logissim Habitat va être cédé sur le premier semestre 2010 à l'E.S.H. Néolia.

Dans la mesure où la commune a donné son accord pour la garantie de 2 emprunts (n°1014262 et 1014522) contractés par la Société Logissim habitat, il convient d'accepter le transfert de ces garanties à l'E.S.H. Néolia.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'accorder sa garantie pour le remboursement des emprunts (contrat n° 1014262 et n° 1014522) contracté par Logissim Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations et transférés à E.S.H. Néolia, conformément aux dispositions susvisées du code de la construction et de l'habitation.

de garantir les emprunts transférés dans les conditions précisées dans le tableau ci-annexé, pour la durée résiduelle de chacun des emprunts ;

de s'engager à en effectuer le paiement en lieu et place de l'emprunteur-repreneur, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où ce dernier, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus;

de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et les organismes ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la commune aux emprunts concernés.

ANNEXE

N° contrat	Date de dernière échéance	Montant initial (en euros)
1014262	01/01/2038	296 645,00
1014522	01/01/2038	668 846,00

Délibération n° 10.07

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à la « Compagnie du Grammont »

**Dossier présenté par Isabelle PETITLAURENT
Maire-Adjointe**

Les 29 et 30 janvier 2010, « La Compagnie du Grammont » de Beaucourt a donné deux représentations théâtrales à Essert.

De façon à les remercier pour leur participation, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 150 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

le versement de 150 € au profit de « La Compagnie du Grammont »
d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 10.08

Objet : Adoption du règlement municipal des cimetières

**Dossier présenté par Isabelle PETITLAURENT
Maire-Adjointe**

Dans la mesure où il est nécessaire de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité publique, la salubrité et la décence dans l'enceinte des cimetières de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'approuver le projet de règlement des cimetières tel que proposé.

(Le Conseil Municipal remercie Mme Véronès pour ce travail).

Délibération n° 10.09

Objet : Election des membres de droit au Comité des Fêtes

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Dans la mesure où deux membres de droit du Comité des Fêtes ont fait part de leur démission (Mesdames Bauer et Deroussent), il convient de nommer deux nouveaux élus.

Il est proposé de nommer deux nouveaux élus.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, **à la majorité (1 voix contre : Anne-Marie Deroussent (par procuration à Corinne Viney), décide**

de désigner Madame Isabelle Petitlaurent et Monsieur Dominique Jeannin pour intégrer le conseil d'administration du Comité des Fêtes.

Délibération n° 10.10

Objet : Remboursement de frais avancés dans le cadre du projet Comenius

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

L'Ecole Primaire Cousteau a accueilli au cours du mois de novembre 2009, les partenaires européens du programme Comenius.

A cette occasion des dépenses ont été supportées par la coopérative scolaire de l'école. Il convient de procéder au remboursement des sommes avancées par le versement d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire de verser à l'O.C.C.E la somme de 211.45 €.

* * *

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 20 H 45

Fait à Essert, le 11 février 2010

**Yves GAUME
Maire d'ESSERT**

Affiché le : 12/02/2010

